

Interclubs par vidéoconférence

Lors de ces interclubs, chaque équipe joue dans son local mais est reliée à l'autre par l'intermédiaire d'Internet. Il y a donc simultanéité entre les 2 salles, les annonces de l'arbitre sont entendues des 2 côtés.

Cette procédure n'est cependant pas préconisée par la commission pour un usage courant car elle occulte l'aspect rencontre de l'interclubs ; elle n'est proposée que comme possibilité de dépannage lorsque les circonstances ne permettent pas de faire autrement – par exemple, si dans un local, les règles sanitaires de distanciation ne peuvent pas être appliquées.

Elle nécessitera toujours l'accord des deux clubs qui, de ce fait, en **acceptent les conditions particulières de jeu**. Ils devront en outre effectuer, au préalable, un test de connexion – par exemple, lors d'une amicale – afin de s'assurer que tout peut fonctionner correctement. Voir à ce sujet le tuto rédigé par Pierre Vignisse ; il se tient d'ailleurs à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le règlement général des interclubs reste d'application mais avec quelques adaptations nécessitées par la forme particulière de ces rencontres :

- L'arbitre officiera depuis le local du club visité. Il s'occupera du déroulement technique de la partie : tirage des lettres, gestion du chrono, choix de la solution... mais devra aussi initier et gérer la connexion avec le club visiteur.
- Le club visiteur désignera un adjoint à l'arbitre chargé de gérer la connexion à partir de l'autre local ; il s'occupera également de l'affichage au tableau et préviendra l'arbitre en cas de problème ou pour lui signaler lorsque sa salle est prête pour l'annonce du coup joué puis pour le tirage suivant.
- Chaque club délèguera un assesseur qui se rendra dans le local du club adverse. Pour rappel, celui-ci ne doit pas être membre du club qui le délègue mais **ne pourra pas appartenir au club adverse**.

Les assesseurs corrigeront les billets des joueurs et les passeront ensuite à l'arbitre (ou son adjoint) pour un double-arbitrage. Ils ont aussi en charge l'aspect « disciplinaire » de la rencontre : avertissement pour bavardage intempestif ou zéro pour avoir écrit après la fin du temps imparti.

- En fin de partie, l'arbitre établira la feuille de résultat sur laquelle il précisera que l'interclubs s'est joué par vidéoconférence. Il en fera la proclamation et, après approbation par les capitaines, elle sera envoyée par Internet à Danielle Matagne mais aussi aux deux clubs concernés.

Si un coup devait être perturbé par une rupture de connexion, il devra être annulé et l'arbitre procédera à un nouveau tirage.

Si la partie ne pouvait se dérouler dans conditions correctes, notamment si plusieurs coups devaient être rejoués suite à des ruptures de connexion, l'arbitre pourrait décider de l'interrompre. Si moins de 15 coups ont été joués, elle serait alors annulée et devrait être rejouée mais, cette fois, sans utiliser la vidéoconférence.

Tout autre problème serait tranché par la commission.